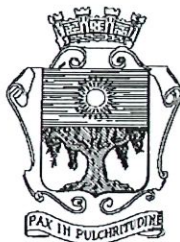


AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_08-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – VOTE DE LA
SUBVENTION POUR L’ANNEE 2025

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_08-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

VIII – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – VOTE DE LA
SUBVENTION POUR L’ANNEE 2025

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-1,
Vu l’avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2025,
Vu le budget primitif 2025,

Considérant que le Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer est un établissement public administratif, dont la présidence est assurée par Monsieur le Maire, qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Considérant que la collectivité apporte, chaque année, à ce dernier une subvention d’équilibre.

Considérant qu’au titre de l’exercice 2025, il est proposé d’octroyer au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer, une subvention d’un montant de 251 203,84 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE,

- APPROUVE le versement d’une subvention, pour l’année 2025 au Centre Communal d’Action Sociale de Beaulieu-sur-Mer d’un montant de 251 203,84 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65 du budget primitif 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

